

Le coût pour la collectivité des personnes sans formation en Suisse

Résumé

Tobias Fritschi et Thomas Oesch (Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS), Ben Jann (EPFZ): le coût pour la collectivité des personnes sans formation en Suisse, sur mandat de Travail.Suisse, mai 2009

Le fait qu'une partie de la population n'ait fréquenté que l'école obligatoire a un coût pour la société. Il en résulte davantage de dépenses sociales et cela prive la collectivité de cotisations sociales et de rentrées fiscales supplémentaires. Au total, ce coût se situe en moyenne entre 8'069 et 11'201 francs par an par personne qui n'a pas reçu de formation (estimations minimale et maximale). La collectivité économiserait ainsi quelque 10'000 francs annuellement pour chaque personne à laquelle on permettrait de rattraper une formation du degré secondaire II. Cela permettrait aussi aux personnes concernées, qui sont très pénalisées sur le plan salarial, de surmonter ce désavantage.

Point de départ et énoncé du problème

Les personnes sans qualification professionnelle se heurtent à des problèmes croissants sur le marché du travail. En **comparaison internationale**, la Suisse s'en sort relativement bien avec un **taux de diplômés** du degré secondaire II de **89% en 2005**. Elle est toutefois **devancée par les pays les plus en pointe de l'UE** (Norvège, Suède, Autriche et Finlande).

Le **but** déclaré est de porter ce taux à **95% d'ici 2015** parmi les jeunes de moins de 25 ans. De nombreux projets visant à faciliter le passage des jeunes du secondaire I au secondaire II sont du reste lancés. Des décisions politiques sont aussi nécessaires sur le front du **chômage des jeunes** (les moins des 25 ans). De premières mesures visant à mieux intégrer les jeunes dans la formation professionnelle initiale ont été prises.

Objet de l'étude

Diverses études ont montré que les personnes qui ne poursuivent **pas de formation débou-**

chant sur l'obtention d'un diplôme du degré secondaire II après leur scolarité obligatoire se retrouvent généralement dans une **situation précaire sur le plan économique et social**. Par diplôme du secondaire II, nous entendons un titre obtenu au terme d'une **formation de plusieurs années** (au moins 3 ans en principe) préparant à exercer une profession (certificat fédéral de capacité à l'issue de l'apprentissage, diplôme d'école de commerce) ou de type général (par exemple certificat de maturité, diplôme d'école de culture générale etc.).

Les personnes qui n'achèvent pas de formation du degré secondaire II se pénalisent d'abord elles-mêmes (ressources économiques et sociales limitées). Mais des **coûts pour la société en général** et donc pour des **personnes qui ne sont pas directement concernées** en découlent également. Cette étude met l'accent sur ces coûts supplémentaires, en particulier ceux supportés par les pouvoirs publics (aspect fiscal).

Un **examen des données existantes** a montré que l'**enquête suisse sur la population active (ESPA)** offrait la meilleure base de calcul possible (fréquence des cas, variables requises, actualité des données). Les chiffres qui suivent se fondent sur la dernière enquête ESPA, réalisée en 2008.

Les données ont été mises en correspondance (*matching*) sur la base d'une **procédure exacte** qui compare des individus avec et sans diplôme du degré secondaire II et dont toutes les autres caractéristiques sont identiques. Cela permet d'éviter que les différences constatées ne résultent d'autres facteurs (par exemple le sexe, le fait d'être issu ou non de l'immigration ou l'âge).

La **population totale** prise en considération dans l'étude comprend toutes les personnes cibles de l'édition 2008 de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) qui sont âgées de **25 à 64 ans** et qui ont achevé leur **scolarité obligatoire en Suisse**. Ce dernier critère a été retenu pour éviter que les calculs ne soient biaisés par le fait que les titulaires de diplômes étrangers sont désavantagés sur le marché du travail en Suisse par rapport à celles qui ont décroché un diplôme helvétique. Concrètement, cela a surtout conduit à exclure du champ de l'étude des étrangères et des étrangers de la première génération.

Comparaison de la situation financière des personnes avec et sans diplôme du secondaire II

Le groupe qui fait l'objet de l'étude a été formé avec des personnes qui, au mieux, ont bouclé leur scolarité obligatoire (degré secondaire I). Il a été comparé avec un groupe de contrôle, constitué de personnes ayant un diplôme du degré secondaire II.

Deux groupes ont été formés au sein du groupe de contrôle. Le premier comprend les **personnes qui n'ont qu'un diplôme de degré secondaire II** alors que le second inclut aussi celles qui **ont accompli des études tertiaires** (université/EPF, haute école spécialisée, formation professionnelle supérieure). Les coûts que chacun de ces groupes de contrôle entraînent pour la collectivité ont été comparés à ceux engendrés par le groupe des **personnes qui n'ont pas suivi de formation** au-delà du secondaire I.

Les différences estimées résultant de deux ces comparaisons peuvent être considérées comme étant des valeurs limites (**variantes minimale et maximale**). Le coût supplémentaire réel à charge de la société engendré par les personnes sans formation se situe très probablement entre ces extrêmes. En effet, les personnes sans formation au départ qui rattrapent une formation du degré secondaire II ont une probabilité beaucoup plus faible de se lancer dans des études tertiaires par la suite que si elles disposaient d'un diplôme du secondaire II au départ.

Des modèles intégrant différentes variables de contrôle (facteurs qui s'ajoutent au niveau de formation) ont été testés. Le choix s'est finalement porté sur le **modèle de ressources** incluant **le plus de variables de contrôle**, afin de limiter au maximum l'erreur d'estimation qui résulte d'une spécification insuffisante du modèle. Les différences entre les groupes ont ensuite été calculées en fonction de variables cibles spécifiques au marché du travail. Dans le cadre du processus de mise en correspondance, les personnes cibles ont été choisies sur des bases identiques tant pour ce qui est du sexe, de l'âge, de la région, du lieu de naissance, de la nationalité, du type du ménage, de la composition du ménage selon la nationalité que du critère de la maîtrise d'une langue nationale.

La mise en correspondance montre que les personnes qui ont décroché un diplôme du degré secondaire II ont des **salaires bruts** beaucoup plus élevés que celles sans formation post-obligatoire (variante minimale). L'écart se monte à **15'298 francs par an** en

moyenne pour l'ensemble des personnes en âge de travailler (personnes actives, chômeurs et personnes sans activité lucrative). Le constat reste le même lorsqu'on ne prend en compte que les personnes actives. La différence atteint alors 15'614 francs.

Les personnes sans formation postobligatoire ont une **probabilité** d'avoir un travail qui est plus faible de **7.6 points de pourcentage** que celles qui ont décroché un diplôme du degré secondaire II. Des différences significatives existent aussi pour les variables liées à la sécurité sociale et à la santé:

La probabilité pour une personne sans formation de toucher une **rente de l'AI** ou suite à un **accident** ou à une **maladie** est **2.3 fois plus grande** que pour une personne ayant un titre du secondaire II. La probabilité de toucher des prestations d'**aide sociale** ou d'**autres prestations sociales** sous condition de ressources (y compris les PC et les réductions de primes maladie) est **1.9 fois plus élevée**, et celle de percevoir des **réductions de primes maladie** **1.3 fois plus élevée**. En revanche, le **taux de chômage** des personnes n'ayant suivi que l'école obligatoire n'est pas significativement plus élevé. Mais elles souffrent **1.8 fois plus souvent** de **problèmes corporels ou psychiques**.

Les **différences** sont **aussi fortes voire davantage** pour toutes les variables cibles dans le cadre de la **deuxième comparaison** (variante maximale). Celle-ci met en relation les personnes sans formation et celles qui ont *au moins* décroché un diplôme du degré secondaire II. L'accentuation de l'écart s'explique par le fait qu'en général, les personnes qui ont bouclé une formation tertiaire touchent des salaires plus élevés et qu'elles sont moins exposées à la précarité sociale que les personnes moins bien formées. Dans la variante maximale, la différence de salaire atteint en moyenne **23'259 francs par an** pour les personnes en âge de travailler.

Calcul des coûts

Le **tableau 1** montre dans quelle mesure les groupes recourent aux prestations des différentes assurances sociales (écarts exprimés en points de pourcentage). Si on multiplie ces chiffres par la prestation moyenne touchée par une personne dans chacune des assurances sociales, on obtient une estimation des **coûts supplémentaires** engendrés par une personne dépourvue de diplôme du degré secondaire II. La différence de coûts se monte à **2370 francs** dans la variante minimale (comparaison avec le groupe des personnes ayant un diplôme du secondaire II). Elle atteint 2537

francs dans la variante maximale (comparaison avec les personnes ayant *au moins* un diplôme du secondaire II).

Nous avons calculé également la part des **cotisations sociales et impôts** qui seraient due sur le différentiel de revenus entre les deux groupes. Pour simplifier le calcul, on est parti du principe que les salaires bruts étaient soumis à une ponction moyenne. Pour les déductions sociales, cette moyenne se monte à 24.5% du salaire, part patronale comprise. Le taux marginal d'imposition moyen se situe, lui, à 15% (hypothèse simplifiée). Au total, **les recettes qui échappent au fisc et aux assurances sociales** se montent à **5'698 francs** par personne sans formation dans le scénario minimal et à 8'664 francs dans le scénario maximal. Un tiers provient d'argent qui a échappé au fisc et deux tiers de cotisations sociales qui n'ont pas été versées.

La différence de coûts et la différence de recettes ont ensuite été additionnées pour déterminer ce qu'une personne dépourvue de formation **coûte au total** à la société. Ce coût

se monte à **8'069 francs dans le scénario minimal** et à **11'021 francs dans le scénario maximal**. L'intervalle de confiance (à 95%) s'étend de 6'594 à 9'543 francs dans le scénario minimal et de 9'714 à 12'688 francs pour le scénario maximal.

Perspectives

Nos calculs correspondent à une première estimation brute qui pourrait être affinée moyennant des investissements supplémentaires. Les simplifications faites conduisent tantôt à surestimer ou à sous-estimer les effets étudiés. On peut donc partir du principe qu'il n'existe pas de biais systématiques.

La mise en oeuvre empirique de la modélisation pourrait être développée en faisant des simulations qui intègrent des conditions cadres macroéconomiques et qui comparent le coût des personnes sans formation avec celui d'une formation dans le secondaire II.

Tableau 1: le coût pour la collectivité d'une personne sans formation

| Variables cibles | Différence absolue entre les groupes (estimation moyenne) | | Estimation du coût total par an en CHF | Différence de coûts en CHF | |
|---|---|------------------|--|----------------------------|---------------|
| | Min. | Max. | | Min. | Max. |
| Indemnités d'assurance-chômage | non significatif | non significatif | 11'423 | - | - |
| Rentes AI | 5.9 PP | 6.5 PP | 17'210 | 1'017 | 1'119 |
| Prestations d'aide sociale | 1.6 PP | 1.6 PP | 23'254 | 366 | 379 |
| Rentes par suite de maladie/accident | 5.2 PP | 5.2 PP | 15'510 | 804 | 804 |
| Réduction des primes maladie | 6.5 PP | 8.4 PP | 2'798 | 183 | 235 |
| Problèmes corporels et psychiques | 10.4 PP | 10.9 PP | - | - | - |
| Différence de coûts | | | | 2'370 | 2'537 |
| Cotisations sociales supplémentaires | | | | 3'748 | 5'698 |
| Rentrées fiscales supplémentaires | | | | 1'950 | 2'966 |
| Différence de recettes | | | | 5'698 | 8'664 |
| Coût total (différences de coûts et de recettes) | | | | 8'069 | 11'201 |
| Limite inférieure (intervalle de confiance à 95%) | | | | 6'594 | 9'714 |
| Limite supérieure (intervalle de confiance à 95%) | | | | 9'543 | 12'688 |

PP: points de pourcentage

Sources: statistique de l'aide sociale 2006 et dépenses pour l'aide sociale par agents financeurs 2006 (OFS); <http://www.bsv.admin.ch/dokumentation/zahlen/00093/00422/01368/index.html?lang=de> (OFAS) (Etat: 24.04.09); statistique de l'AI 2008 (OFAS); <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/themen/13/02/06/key/bezueger.html> (OFS) (Etat: 24.04.09); <http://www.bsv.admin.ch/dokumentation/zahlen/00093/00422/01368/index.html?lang=de> (OFAS) (Etat: 24.04.09); <http://www.bsv.admin.ch/dokumentation/zahlen/00093/00422/01368/index.html?lang=de> (Etat: 24.04.09); calculs du BASS